

**Système d'Information et de Communication**  
**Administrative**

GUIDE DU CITOYEN

**Case Réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

**Référence :** Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif aux prestations administratives fournies par les services relevant du ministère de l'intérieur et du développement local et les établissements sous tutelle et aux conditions de leur octroi (Jort N°65 du 15 août 2006 ), tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du ..... (Jort N° ..... du ..... ).

**Organisme :** Ministère de l'intérieur et du Développement Local

**Domaine de la prestation :** Prestations soumises au régime des cahiers des charges.

**Objet de la prestation :** L'exercice de l'activité de syndic immobilier professionnel.

**Conditions d'obtention**

Cette prestation est soumise au régime de cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de syndic immobilier professionnel.

**Lieu de dépôt du dossier**

**Service :** - La recette des finances chargée de la mission de l'interlocuteur unique territorialement compétente pour les personnes physiques.  
- Le bureau de contrôle des impôts territorialement compétent pour les personnes morales.

**Lieu d'obtention de la prestation**

**Service :** La collectivité locale dont relève l'immeuble.

**Références législatives et / ou réglementaires**

- Le code des droits réels promulgué par la loi n° 65-5 du 12 février 1965 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2006-29 du 15 mai 2006 et notamment son article 97.
- La loi n° 81-55 du 23 juin 1981, portant organisation de la profession d'agent immobilier, telle que complétée par la loi n° 2005-77 du 4 août 2005 et notamment son article 10 bis.
- Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 30 janvier 2006, portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de syndic immobilier professionnel.